



Fiche

8 mars 2013

Plan d'action Economie verte

Le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action Economie verte lors de sa séance du 8 mars 2013. Le plan d'action comprend 27 mesures existantes ou nouvelles, attribuées à quatre domaines prioritaires.

1. Consommation et production

Réduction du gaspillage alimentaire, alimentation plus respectueuse des ressources naturelles. Environ un tiers des aliments consommables est gaspillé entre la récolte et la consommation. Outre un réexamen des conditions-cadre juridiques (concernant la durée de conservation des aliments et l'affouragement des restes d'aliments, p. ex.) et des actions de sensibilisation de la population, une série de mesures concrètes est à l'étude en collaboration avec les divers acteurs impliqués. Un dialogue est par ailleurs engagé et des mesures élaborées avec la filière agro-alimentaire pour identifier les potentiels d'une alimentation à la fois variée, équilibrée et plus respectueuse des ressources.

Accords librement consentis avec l'économie dans le domaine des produits. Il convient de rechercher des accords librement consentis avec l'économie, principalement pour les produits dont les effets sur l'environnement sont importants. Selon leurs modes de culture et de production, des produits comme l'huile de palme, le soja ou les textiles peuvent entraîner une charge considérable pour l'environnement. Lors de l'achat de ce type de produits, il convient de se fonder sur des normes de production écologiques. Les travaux afférents à ces accords ont débuté en étroite collaboration avec l'économie. Une première phase consiste à clarifier le champ d'application, les buts, ainsi que les acteurs susceptibles de prendre part à ces accords.

Informations environnementales sur les assortiments et sur les produits à forte charge environnementale. Nombre de produits ne comportent aucune information environnementale, ou seulement une information lacunaire, et il est difficile pour les consommateurs de faire le tri entre les produits peu gourmands en ressources et ceux qui en absorbent de grandes quantités. Il faut améliorer la transparence écologique des marchés pour fournir au consommateur des informations pertinentes, scientifiquement fondées et compréhensibles quant à la charge environnementale des produits. Pour réduire sensiblement l'empreinte écologique des produits, il convient également de s'intéresser à

l'offre et aux filières d'approvisionnement. Il faut notamment pouvoir obliger les producteurs et les distributeurs à évaluer sur la base de critères contraignants les catégories de produits de leur assortiment qui ont une charge environnementale élevée, et à publier régulièrement les résultats de ces évaluations et les mesures prises en conséquence. Les bases légales ad hoc doivent être élaborées. Une nouvelle disposition ancrée dans la LPE doit en outre donner pouvoir au Conseil fédéral de formuler des exigences quant à la mise sur le marché de produits de ce type, pour le cas où les accords librement consentis et une meilleure information ne suffiraient pas à obtenir des progrès notables.

Centre de compétences en matière d'efficacité des ressources, réseau pour une utilisation plus efficace des ressources en entreprise. Il sera notamment examiné comment utiliser les compétences scientifiques existantes – ou, si besoin est, comment développer les compétences nécessaires – au sein des hautes écoles suisses pour pouvoir améliorer l'efficacité des ressources de l'économie, par exemple par la création d'un centre de compétences spécialisé. Un réseau national pour la promotion de l'efficacité des ressources en entreprise est mis en place dans le but de poursuivre le développement des outils d'analyse existants, d'étendre et de systématiser l'usage de ces outils dans les entreprises en général et dans les PME en particulier, ainsi que de lancer des projets d'innovation visant à augmenter l'efficacité des ressources.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) plus sobres. Les TIC sont aujourd'hui indissociables de toute activité sociale ou économique. Elles participent de manière déterminante à façonner la place économique suisse. Dans le cadre d'un sous-projet s'inscrivant dans la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, on étudie les moyens d'optimiser l'utilisation de ressources par les TIC et d'abaisser, grâce aux TIC, la consommation d'énergie et de matières premières dans d'autres secteurs d'activité comme les transports ou le bâtiment.

2. Déchets et matières premières

Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production. Pour amener les détenteurs d'installations de traitement des déchets à mieux suivre l'évolution de la technique et à améliorer ainsi leur efficacité énergétique et leur efficacité dans le traitement des matières, il convient d'introduire dans la LPE une disposition assujettissant les installations de traitement des déchets à un régime d'autorisation. Il convient par ailleurs de vérifier auprès des installations de production quels sont les besoins et les possibilités d'introduire des mesures et des réglementations visant à diminuer l'utilisation de matières premières nouvelles au profit des matières secondaires.

Obligation de reprendre les emballages dans le secteur de la consommation. Pour réduire les quantités de matériaux d'emballage comme le carton, les films plastiques, les emballages de boissons et les blisters, et pour prévenir les déchets, il convient d'imposer au commerce de détail de reprendre ses emballages. Producteurs et commerçants sont ainsi libres de décider où et sous quelle forme des mesures doivent être mises en place.

Utilisation du gravier secondaire issu des matériaux d'excavation. Les déchets de chantier sont la catégorie de déchets la plus importante en Suisse, avec un volume de plus de 65 millions de tonnes par an, dont 50 millions de tonnes de matériaux d'excavation. Une réglementation imposant d'utiliser davantage de gravier secondaire tiré de matériaux

d'excavation contribuera à résoudre les problèmes de stockage des matériaux d'excavation tout en économisant le gravier primaire, qui est une ressource limitée.

Normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction, optimisation du recyclage des métaux techniques rares. Les matériaux composites alliant matières minérales et matières organiques, comme le béton cellulaire au polystyrène expansé ou les composites bois-ciment, sont particulièrement difficiles à recycler. Afin d'améliorer les taux de recyclage, il faut envisager d'imposer aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction des normes prenant en compte la totalité du cycle de vie des produits. Il s'agit également d'examiner les possibilités d'optimiser le recyclage des métaux techniques rares. Le développement fulgurant des applications électriques et électroniques dans pratiquement tous les domaines a fait exploser ces dernières années la demande en métaux techniques rares comme l'indium, le tantale ou le ruthénium.

3. Instruments transversaux

Renforcement de l'engagement international et de la visibilité de la Suisse. La majeure partie des atteintes environnementales imputables à notre consommation ayant lieu à l'étranger, la dimension internationale des mesures visant à réduire l'utilisation de ressources est d'autant plus importante. Il convient de renforcer l'engagement de la Suisse au sein des organisations internationales. La mise en place d'un réseau international doit par ailleurs faciliter et encourager le dialogue sur l'efficacité des ressources. Il faut faire davantage connaître à l'étranger les réalisations, les activités et l'expertise de notre pays dans le domaine de l'économie verte. Il s'agit de déterminer quelles mesures concrètes et quels canaux pourraient servir à renforcer l'image de la Suisse à l'étranger dans le domaine de l'économie verte.

Masterplan Cleantech. Miser résolument sur les « cleantech », technologies visant à réduire la consommation d'énergie et de ressources, devrait permettre d'alléger la pression exercée sur l'environnement, tout en profitant des nouvelles opportunités qu'offre ce marché en pleine expansion. La stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables définit 17 mesures, dont la concrétisation est à l'étude dans les départements compétents.

4. Objectifs, suivi, information, rapports

Définition d'objectifs, mesure des progrès et présentation de rapports. Le but est d'améliorer l'efficacité des ressources et de ramener durablement l'utilisation de ressources à un niveau supportable pour l'environnement. Ce but doit être ancré dans la loi sur la protection de l'environnement pour acquérir force obligatoire. La mise au point d'un système d'indicateurs destinés à mesurer les progrès est en cours. A la fin de chaque législature (2015, 2019, etc.) le Conseil fédéral sera informé de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action ainsi que des progrès accomplis sur la voie d'une économie verte.

Dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société. Mettre en œuvre et développer une économie verte requiert que l'on y associe la communauté scientifique, les milieux économiques et la société. Afin de renforcer l'engagement des différents acteurs, l'économie verte est développée par la voie du dialogue.

Renforcement des mesures de sensibilisation. La Confédération entend renforcer ses activités de sensibilisation pour une utilisation efficace et rationnelle des ressources naturelles. Elle examine quelles activités de communication, de formation et de conseil sont adaptées et prépare des instruments visant à mieux sensibiliser la population.

Internet:

Rapport sur l'économie verte et plan d'action : www.bafu.admin.ch/economie-verte